# Plancher en stratifié Fuzion résistant à l'eau — Seabreeze et Waterfront Garantie et instructions d'entretien

# Garantie résidentielle limitée de 30 ans et garantie limitée de 15 ans pour un usage commercial léger

#### Garantie résidentielle limitée de 30 ans

#### Garantie sur la structure

Fuzion garantit à l'acheteur initial que ce produit en stratifié, dans son état de fabrication original, sera exempt de tout défaut de fabrication ou de main-d'œuvre, y compris l'usinage, l'assemblage et les dimensions. De plus, Fuzion garantit que ce produit ne subira aucun gauchissement, bombement ou délamination s'il est installé et entretenu correctement, conformément aux instructions d'installation et au guide d'entretien de Fuzion.

Cette garantie comprend l'installation sur un sous-plancher de béton avec chauffage radiant approuvé pour l'installation d'un plancher selon la méthode flottante.

#### Garantie contre l'usure et les taches

Fuzion garantit que pendant les 30 années qui suivent la date de l'achat d'origine, votre plancher :

- ne présentera pas de taches;
- ne présentera pas une usure prématurée;
- ne sera pas altéré en raison de la lumière du soleil ou une lumière artificielle;
- résistera aux dommages dans des conditions normales d'utilisation (voir la section Entretien).

# Garantie sur les dommages relatifs à l'eau

Le plancher résistera aux dommages causés par l'humidité résultant d'un nettoyage ordinaire et des déversements quotidiens. Ce produit est résistant aux déversements à la surface pendant une période de 48 heures. Cependant, s'il y a accumulation d'une humidité excessive dans le bâtiment ou sur les matériaux de construction, la formation de moisissures ou de mildiou peut survenir. La garantie contre l'humidité exclut les dommages occasionnés par la formation de moisissures ou de mildiou en raison d'une exposition prolongée à l'humidité. La garantie ne couvre pas les inondations. Cette garantie atteste que les bordures ne gonfleront pas en raison d'un liquide renversé à la surface.

# Garantie limitée de 15 ans pour un usage commercial léger

Un « usage commercial léger » se définit comme un lieu qui ne fait pas l'objet de beaucoup de circulation commerciale, où le plancher n'est pas exposé à un calendrier d'entretien lourd et où la température et l'humidité peuvent être contrôlées et maintenues. Un usage commercial léger comprend une installation dans les lieux commerciaux suivants : les appartements, les comptoirs de service, les cabinets de médecin, les hôtels et motels, les établissements scolaires, les bureaux, les restaurants, les logements collectifs, les copropriétés.

Dans chacun des environnements susmentionnés, les utilisations suivantes sont permises : les vestibules (l'usage d'un paillasson est requis); les surfaces de vente et les salles d'exposition; les salles de pause; les bureaux; les réserves et les vestiaires; les halls; les salles d'attente; les couloirs; les postes de soins infirmiers; les chambres d'invités; les salles de réunion et de conférence; les cuisinettes; les salons; les unités d'habitation, les salles de cours; les aires communes et tout autre espace qui n'est pas une zone de circulation élevée.

# Services offerts par Fuzion en cas de réclamation au titre de la garantie

Si une réclamation au titre de cette garantie limitée est honorée, Fuzion réparera ou remplacera, à son entière discrétion,



<sup>\*</sup>À noter qu'une perte de lustre ne constitue pas une « usure ».

le matériel touché par le problème seulement. Si le produit n'est plus offert dans la couleur installée, Fuzion autorisera votre détaillant à remplacer le plancher endommagé par un produit Fuzion de valeur équivalente ou moindre. Fuzion n'est pas responsable des autres coûts découlant du retrait de l'ancien produit ou de l'installation du nouveau produit. Le recours décrit ci-dessus constitue la seule et unique réclamation que l'acheteur initial peut faire en vertu de cette garantie limitée.

#### **Exclusions:**

- La garantie n'est pas transférable; elle couvre uniquement l'acheteur initial.
- La garantie s'applique seulement si les zones touchées sont visibles et d'une superficie supérieure à 6,45 cm² (1 po²).
- Des bruits comme le grincement ou le craquement ne constituent pas une usure ou un gonflement. Il s'agit plutôt d'un indicateur de points de pincement ou de mouvement dans le sous-plancher qui n'est pas couvert par cette garantie.
- Les dommages causés par :
  - o un accident, un mauvais usage ou un usage abusif;
  - l'exposition à la chaleur extrême;
  - o les éraflures, les dommages attribuables à l'impact, les entailles et les inondations causées par un problème de plomberie ou une catastrophe naturelle;
  - les dommages causés par une chaise ou du mobilier muni de pieds ou de roulettes en plastique rigide ou en métal;
  - une installation inadéquate;
  - o un entretien inadéquat;
  - le transport;
  - o toute humidité émanant du sous-plancher (c.-à-d. la pression hydrostatique);
  - les modifications, les retouches, les réparations ou d'autres types d'entretien effectués par un détaillant de revêtements de sol non autorisé.

#### **Entretien du produit**

Remarque : tous les produits de bois sont hygroscopiques (c.-à-d. qu'ils réagissent à l'humidité) et se comprimeront et se dilateront au gré des saisons. Il faut éliminer toutes les sources d'humidité du sous-plancher avant de procéder à l'installation du plancher.

- 1. Utilisez un chiffon sec ou légèrement humide pour essuyer les déversements dès qu'ils surviennent. Ne laissez pas de liquides stagner.
- 2. Ne versez pas de liquide ou de nettoyants liquides directement sur le sol et n'utilisez pas une vadrouille qui va créer des flaques et laisser du liquide stagner.
- 3. Nettoyez le plancher avec un nettoyant pour plancher en stratifié FuzClean.
- 4. Pour les taches tenaces (huile, peinture, marqueur, rouge à lèvres ou goudron), nettoyez la surface touchée avec un dissolvant à ongles ou un nettoyant à base d'acétone et un chiffon blanc propre, puis essuyez-la avec un chiffon humide pour éliminer les résidus.
- 5. Évitez d'utiliser des tampons abrasifs et des nettoyants comme Comet, Soft Scrub, etc. qui pourraient endommager la finition du produit.
- 6. Passez régulièrement un balai ou un aspirateur muni d'une brosse douce sur le plancher pour prévenir l'accumulation de poussière ou de sable qui pourrait érafler et ternir la finition.
- 7. N'utilisez pas une polisseuse sur le plancher.
- 8. Placez des paillassons aux portes donnant sur l'extérieur.
- 9. Utilisez des patins en feutre sous les chaises et le mobilier.
- 10. Gardez les griffes des animaux bien taillées pour éviter les rayures sur le plancher.
- 11. Ne faites jamais glisser ou rouler des objets lourds sur le plancher.
- 12. Assurez-vous d'utiliser seulement des chaises munies de roulettes souples qui n'abîmeront pas le plancher.

